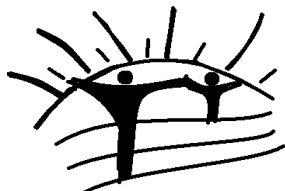


# AMAP "Les 3 Sol." contrat volaille

L'Association "Les 3 Sol." a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.



## Contrat d'engagement du groupe "VOLAILLES" (en triple exemplaire) pour la période du 31/08/2018 au 31/07/2019

### **Contractants :**

Producteur (AB):

Julien CESBRON

"La Ferme du Domaine"

49750 CHANZEAUX

Tél. : 02 41 44 54 19 ou 06 04 14 67 22

Adresse e.mail : lafermedudomaine.chanzeaux@orange.fr

Consom'acteur :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse e.mail :

### **Termes du contrat :**

Il est proposé une fois par mois des volailles fermières :

- **poulets** (9.20 euros/kg), **pintades** (10,90 euros/kg), **coqs** (11 euros/kg)
- **vu la durée du contrat, il peut avoir une petite augmentation** : nous vous en informerons

Conditionnement : en sachet de congélation, avec abats à part. Volailles livrées prêtes à cuire.

Livraison des volailles : **une fois par mois, le vendredi de 18h30 à 19h à la Ferme du domaine chez Julien**

### **Engagement :**

Il vous est demandé un engagement minimum d'une volaille au choix par mois, pour un montant minimum de 12.00 euros par volaille et par mois (ce qui correspond à un petit poulet d'environ 1,300 kg)

Soit pour le présent contrat : un total de 138 euros payables à la signature du contrat.

**Mais vous avez la possibilité d'augmenter le poids de votre volaille ou d'en prendre plusieurs par mois, ceci en complétant le tableau ci-après.**

Vous avez la possibilité d'effectuer un seul versement ou plusieurs chèques (à l'ordre de la ferme du domaine EARL), qui seront encaissés chaque début de mois par le producteur.

- *Si vous n'émettez aucun souhait particulier, il vous sera livré mensuellement une volaille pour un poids correspondant à 12 euros, et fonction des disponibilités de l'élevage de Mr CESBRON.*

Julien CESBRON vous livreront les volailles commandées au plus près du poids souhaité, mais il est bien évident qu'il peut y avoir des variations à + ou - 100 g près d'un lot à l'autre. Une facture de régularisation vous sera donc remise en fin de période (juillet).

### **Adhésion à l'AMAP :**

Obligatoire, elle est d'au moins 5 €, et concerne l'ensemble des activités (légumes, viande, produits laitiers, huiles, pains, pommes, farine, ...).

### **Résiliation :**

Toutes résiliations restent possibles sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts de l'AMAP ; elles seront étudiées par les membres du Conseil collégial de l'Association.

**Nom et prénom de famille:**

**Bon de commande :**

VOLAILLES		31aout	21 Sept	19 Oct	16Nov	14Déc	11 Janv	1 Fev	01/03/18	29/03/17	26/04/17	24/05/18	28/06/17
<b>POULET</b> De 1.3 à 2.4 Kg 9.20 euros /kg	Nombre												
	Poids choisi												
	Total mensuel												
<b>PINTADE</b> De 1.2 à 2 Kg 10,90 euros /kg	Nombre												
	Poids choisi												
	Total mensuel												
<b>COQ env. 3Kg</b> <b>POULE env. 2Kg</b> 11 euros/kg	Nombre												
	Poids choisi												
	Total mensuel												
<b>TOTAL MENSUEL</b>													
<b>TOTAL</b>													

FAIT à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature du producteur :

Signature du consom'acteur :

### et le 21 décembre volailles festives

>> Le présent contrat, en double exemplaire , doit être remis le jour de la signature, le vendredi 17 juin à :

Mélusine CREIGNOU  
4 rue du Bon Repos 49750 Saint Lambert du Lattay  
Tél : 0241663477/mail : fees\_melusine@yahoo.fr